Réunion du Conseil d'administration du lundi 13 décembre 2021

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES	**ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRESENTEES**
Membres de droit :	
Madame Cécile PARENT-NUTTE	Madame LE BRIGNONEN (*procuration à Madame PARENT-NUTTE)* Madame BERTRAND-DORLEAC *(procuration à Monsieur CHARPENTIER)* Monsieur CAMART *(procuration à Monsieur DARRIULAT)*
Personnalités extérieures :	
Monsieur Eric CHARPENTIER	Madame DEUGNIER *(procuration à Monsieur MARDELLAT)* Madame LINKENHELD *(procuration à Madame PARENT-NUTTE)* Madame LAVANDIER *(procuration à Monsieur Charpentier)* Monsieur LALLET *(procuration à Madame LEVEQUE)*
Personnels enseignants :	
Collège des professeurs d'université :	
Monsieur Patrick MARDELLAT Madame Sandrine LEVEQUE Monsieur Philippe DARRIULAT	Monsieur VANDRIESSCHE *(procuration à Monsieur MARDELLAT)* Monsieur BEAUD *(procuration à Madame LEVEQUE)*
Collège des autres personnels d'enseignement :	
Madame Anne BAZIN Madame Cécile CHALMIN Monsieur Nicolas KACIAF Madame Delphine POUCHAIN	Madame BEJA *(procuration à Madame POUCHAIN)*
Personnels BIATSS :	
Monsieur Sylvain FRESET	
Etudiantes et étudiants :	
Monsieur Terence VAN NEDER MAYER Madame Juliette GUERIN Monsieur Corentin PRUVOST Madame Anaïs EL HOUFI Monsieur Adam CHABBOUH Madame Franziska VOGEL Monsieur Eugène GIMENEZ-MAILHES Monsieur Nathan TUMBARELLO	Madame COHEN-JONATHAN *(procuration à Madame GUERIN)*
A titre consultatif et invités permanents :	
Monsieur Damien FREBOURG Monsieur Pierre MATHIOT Madame Chantal FIGUEREDO Madame Blandine LENOIR Monsieur Alexandre DESRUMAUX Madame Delphine LIARD Madame Cécile CHALMIN	

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Éric Charpentier.

Il est procédé à l'appel. Vingt-huit votants sont dénombrés.

I. Présentation et installation des membres du Conseil d'administration à l'issue des élections des 24 et 25 novembre et 1er et 2 décembre 2021

Monsieur Mathiot rappelle que le Conseil d'administration a été renouvelé pour les 4 collèges : usagers, enseignants, autres personnels d'enseignement et de recherche, personnels administratifs et techniques. Pour le collège des usagers, la participation s'est élevée à 42 % contre 50 % l'an dernier. Sud Solidaires a obtenu 269 voix, soit 41 % des suffrages exprimés, Alter'Eco 266 voix, soit 40 % des suffrages exprimés et la liste s'Engager a obtenu 129 voix, soit 19 % des suffrages exprimés.

Ont ainsi été déclarés élus :

- Pour SUD Solidaires : Anaïs Le Houfi, Adam Chabbouh, Franziska Vogel et Eugene Gimenez-Mailhes ;
- Pour Alter'Eco : Terence Van Neder Mayer, Juliette Guérin, Corentin Pruvost et Juliette Cohen-Jonathan ;
- Pour S'Engager : Nathan Tumbarello.

S'agissant du collège des enseignants (rang A), ont été réélus : Philippe Darriulat, Sandrine Lévêque, Patrick Mardellat et Xavier Vandendriessche ; a été élu : Stéphane Beaud.

Pour le collège B, ont été réélues : Anne Bazin et Alice Beja : ont été élus : Delphine Pouchain, Nicolas Kaciaf et Cécile Chalmin.

Pour le collège des BIATTS, Sylvain Freset a été réélu.

Les élections des personnalités extérieures auront lieu au premier trimestre 2022.

II. Approbation du procès-verbal

- **PV du 7 octobre 2021**

Votants : 20	**Pour : 19**	**Contre : 1**	**Abstention : 0**
Le procès-verbal du 7 octobre 2021 est approuvé à la majorité.			

Le Président propose de modifier l'ordre du jour et de commencer par faire le point sur la situation liée au Covid.

Monsieur Mathiot souligne qu'il a été jugé opportun la semaine dernière d'organiser la réunion de ce conseil d'administration à distance. Une augmentation importante des cas contact a été constatée ces

derniers jours et un rappel a été fait sur la nécessité de respecter scrupuleusement les gestes barrières. Une évaluation de la situation sera effectuée afin de déterminer si les partiels des premières et deuxièmes années pourront avoir lieu en mode présentiel, sachant que les quelques partiels des cycles master se sont tenus cette semaine à distance.

Le gala d'hiver organisé par le BDE a été annulé suite aux annonces du Premier ministre, en espérant pouvoir l'organiser ultérieurement.

Une demi-journée de vaccination pour la troisième dose a permis de vacciner 90 personnes, priorité ayant été donnée aux personnels enseignants et administratifs. Une nouvelle campagne devrait avoir lieu à la rentrée pour les étudiantes et étudiants.

La situation ne perturbe pas encore trop le fonctionnement de l'école en interne pour le moment mais des alertes commencent à être émises dans certains pays ainsi que pour la rentrée prochaine.

III. Fonctionnement Institutionnel

Monsieur Mathiot rappelle que Science Po Lille, tout en conservant sa personnalité morale et juridique, va devenir à partir du 1er janvier prochain un établissement composant de la nouvelle université de Lille. Régis Bordet a été élu Président de cette nouvelle université et prendra ses fonctions le 1er janvier 2022. Etienne Peyrat sera l'un des vice-présidents et sera appelé à quitter ses fonctions au sein de l'équipe de Direction de l'école. Le Président du conseil d'administration devra être désigné parmi les personnalités extérieures au début du mois de janvier. Cinq représentants vont plaider la cause de ce nouvel établissement auprès du jury du PIA (plan initiatives d'avenir), à la suite de quoi la nouvelle université sera vraisemblablement reconnue comme site d'excellence.

- **Projet de règlement intérieur de l'EPE**

Monsieur Mathiot précise que les statuts avaient été adoptés en octobre dernier, le règlement intérieur ayant vocation à préciser la manière dont le futur établissement va fonctionner.

Monsieur Kaciaf sollicite des précisions sur l'article L2 concernant les modalités d'adoption du budget et notamment le fait que le président de l'université soit appelé à se prononcer sur les budgets des établissements composants.

Monsieur Mathiot répond qu'il s'agit d'un simple « porter à connaissance », le silence valant approbation. L'école aura vocation à bénéficier d'un certain nombre de dotations du fait de cette appartenance à l'établissement. Les quatre écoles auront évidemment leur mot à dire dans l'établissement du budget de cette nouvelle entité, d'où cette forme de réciprocité minimale.

Le Président ajoute que la première version était beaucoup plus stricte et allait dans le sens de davantage de surveillance.

Monsieur Chabbouh note que l'article Y7 mentionne qu'aucune manifestation ou réunion ne peut avoir lieu dans les locaux de l'université sans déclaration préalable auprès de la présidence au moins deux semaines avant la date de l'événement.

Monsieur Mathiot signale qu'il dispose déjà d'un pouvoir de police, c'est-à-dire que cet article ne change rien à la situation actuelle.

Monsieur Chabbouh observe que l'article Y9 sur l'exercice de la liberté d'expression et d'information ne précise pas ce que signifie le fait de « *porter atteinte au respect de l'institution universitaire* ».

Monsieur Mathiot souligne que cet article se contente de reprendre le code de l'éducation, sachant que tout est ensuite affaire d'interprétation des textes. Il précise que l'IEP est uniquement concerné par les articles grisés, les autres ne concernant que les facultés.

Madame Vogel constate que l'article X3 mentionne la possibilité d'utiliser un autre prénom que celui de l'état civil mais souhaiterait que cette possibilité soit étendue aux actes officiels et aux diplômes.

Monsieur Mathiot rappelle que Sciences Po Lille applique d'ores et déjà une politique très libérale en la matière puisque tous les actes internes peuvent utiliser le prénom souhaité par l'élève. Le Crous n'accepte pas lui-même cette utilisation et il reste encore un dernier problème avec le diplôme, sachant qu'il s'agit là d'un diplôme d'Etat pour lequel il n'y a pas le droit de substituer le nom d'usage au nom de l'état civil. Pour autant, il va de soi que si l'élève obtient une modification de son état civil, le diplôme pourra être modifié *a posteriori*.

Madame Lévêque en conclut qu'il existerait une forme de hiérarchie des normes entre le règlement de sciences po Lille et celui de l'université.

Monsieur Mathiot confirme que le règlement de sciences po Lille prime pour tout ce qui renvoie à la personnalité morale et juridique. Il est également prévu dans les statuts des dispositions permettant d'envisager une rupture voire des procédures de conciliation en cas de conflit. L'IEP n'a pas le même statut qu'une faculté (UFR) et reste totalement souverain.

Le Président ajoute que c'est la raison pour laquelle il a été considéré dès le départ qu'il n'était pas envisageable d'abandonner le statut.

Monsieur Kaciaf observe que l'article M4 fait état de la possibilité de « collège des études graduées ».

Monsieur Mathiot répond que l'idée du collège gradué tient dans l'organisation de cursus communs entre les écoles et les facultés. Si ce type de collèges devait être créé, un avenant au règlement intérieur serait prévu et le conseil d'administration serait appelé à se prononcer.

Votants : 29	**Pour : 22**	**Contre : 7**	**Abstention : 0**
Le projet de règlement intérieur de l'EPE est approuvé à la majorité.			

- **Modification de l'article 1 du règlement intérieur de la CAS**

Madame Chalmin explique que la commission a été appelée à se réunir souvent du fait de la situation sanitaire et des difficultés rencontrées par certains étudiants et étudiantes. La modification concerne essentiellement trois points, avec en premier lieu l'aide à la recherche de logement. Une autre disposition a trait à l'aide spécifique pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de réaliser leur stage, notamment en région parisienne. Enfin, la dernière disposition concerne la mise en place d'un système de chèques livres d'un montant de 100 euros pour les élèves boursiers des échelons 5, 6 et 7.

La modification est la suivante :

« *La commission d'aide sociale est fondée sur des valeurs de solidarité. Elle vise à promouvoir l'égalité de tous devant les services publics en aidant les étudiantes et les étudiants dont la situation personnelle est ponctuellement difficile. L'aide accordée aux étudiantes et étudiants de sciences po Lille prend la forme d'un soutien financier personnalisé et ponctuel ou d'une aide matérielle pour permettre le suivi du cursus scolaire : attribution du chèque/livre à destination des étudiantes et des étudiants boursiers ou, dans les situations exceptionnelles, une aide à la recherche d'un logement ou au paiement de mensualités du logement. La CAS attribue une aide spécifique pour permettre la réalisation de stages pour les étudiants les plus en difficulté.* »

Votants : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

La proposition de modification du règlement intérieur de la CAS est approuvée à l'unanimité.

- **Demande de nouvellement d'agrément – Service civique**

Madame Figueredo indique que le Conseil d'administration s'était prononcé favorablement pour l'accueil de services civiques en 2018, cet agrément devant être désormais renouvelé. L'avis du CA est requis.

Votants : 29	**Pour : 25**	**Contre : 4**	**Abstention : 0**

La demande de renouvellement d'agrément pour le recrutement de services civiques est approuvée à la majorité.

IV. Affaires financières

- **Présentation du projet de budget 2022**

  - **Emplois**

Madame Lenoir explique que les autorisations d'emplois se répartissent en 46,5 ETP représentant 40,08 ETPT rémunérés sur budget propre dont 9,1 compensés par la subvention pour charge de service public, certains personnels contractuels étant rémunérés sur des supports Etat disponibles.

- **Autorisations budgétaires**

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 8 296 074 euros, dont 3 091 605 euros en dépenses de personnel, 3 230 513 euros en dépenses de fonctionnement et 1 973 956 euros en dépenses d'investissement pour financer l'achat d'un nouveau bâtiment.

Les crédits de paiement s'établissent à 8 272 288 euros. Ils sont identiques aux autorisations d'engagement pour les dépenses de personnel, de 3 207 773 euros pour les dépenses de fonctionnement et de 1 972 910 € pour les dépenses d'investissement.

- **Recettes par origine et dépenses par destination**

Les recettes prévues s'élèvent à 6 717 293 euros, en augmentation de 7 % rapport au budget rectificatif 2021 du fait d'une hausse des ressources propres en prestations de formation continue et en droits de concours puisque c'est science po Lille qui va gérer le concours commun en 2022.

Les recettes sont constituées pour 65 % de ressources propres. Ces dernières représentent 36 % des recettes en budget consolidé intégrant les salaires d'Etat. Les autres financements publics avec la CVEC entrent pour 11 % des recettes. La subvention pour charge de service public et les autres financements de l'Etat représentant 23 % des recettes.

Les dépenses de formation représentent 47 % des autorisations d'engagement, les dépenses de la bibliothèque (hors immobilier) 5 %, les dépenses en recherche 2 %, les dépenses en immobilier 30 %, les dépenses en pilotage 12 % et les dépenses en vie étudiante 4 %.

Plusieurs nouvelles mesures sont prévues pour le budget 2022, avec un budget supplémentaire de 50 000 euros pour des projets pédagogiques, dont 40 000 euros au niveau master et 10 000 euros au niveau licence. Le fonds de mobilité passe de 210 300 à 250 000 euros. Les dépenses de recherche sont en augmentation de 10 %. Il est prévu 20 000 euros supplémentaires pour la formation des personnels. Le fonds social progresse de 5 000 euros.

Les dépenses de vie étudiante se répartissent pour 25 % en aides directes. Le fonds social passe à 91 000 euros. La CVEC représente 41 % des autorisations d'engagement. L'engagement associatif et la vie sportive représentent 34 % des dépenses.

Les salaires des personnels administratifs et techniques contractuels entrent pour 41 % des dépenses de personnel, en augmentation de 13 % par rapport au budget rectifié 2021. Les salaires des ATER et maître de langue représentent 5 % de ces dépenses, les vacations administratives et étudiantes 8 % et les cours complémentaires et la formation continue ainsi que les primes des enseignants 47 %.

- **Equilibre financier**

Le solde budgétaire devrait être déficitaire en 2022 de 1 554 995 euros après une prévision 2021 d'un excédent de plus de 500 000 euros.

Le projet de budget 2022 est équilibré en recettes et dépenses.

La capacité d'autofinancement s'élève à 404 915 euros. Un prélèvement de 1 530 381 euros est prévu sur le fonds de roulement pour financer les investissements. Le fonds de roulement devrait augmenter de plus de 200 000 euros en 2021 pour s'établir à environ 4,4 millions d'euros. Compte tenu de l'achat immobilier, il est prévu pour la fin 2022 un fonds de roulement de 2 586 024 euros et une trésorerie de 4 860 105 euros.

Monsieur Mathiot rappelle que le résultat définitif de 2021 ne sera connu qu'en mars prochain. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions du fait de la poursuite de la crise du Covid. La stagnation des recettes propres est liée aux droits d'inscription et à l'augmentation du nombre de boursiers. Il avait également été décidé en 2020 de renoncer aux recettes du concours commun, ce qui n'a pas été le cas en 2021. Les effectifs étudiants n'augmentent pas mais des dépenses sont en progression, notamment en termes d'accompagnement du cursus des élèves.

L'établissement va devenir propriétaire d'un bien immobilier qui sera payé sur les réserves financières. Les membres du Conseil d'administration seront bien évidemment invités à visiter le site lors du mois de janvier et un groupe de travail sera mis en place pour réfléchir à la conception des locaux.

L'école compte moins de 50 enseignants chercheurs en poste et fait appel à près de 500 vacataires. Les enseignants chercheurs effectuent quasiment tous des heures supplémentaires. De la même manière, l'école ne comporte qu'une minorité de personnels administratifs et techniques titulaires. L'ensemble tend à peser de plus en plus sur le budget de fonctionnement au fur et à mesure des passages en CDI et des augmentations de salaire.

L'IEP est un établissement hybride avec 36 % de recettes propres. Il s'agit donc d'un établissement public qui a été contraint d'aller chercher des recettes privées pour pouvoir simplement fonctionner à la hauteur de ses engagements, du fait d'une dotation insuffisante.

Monsieur Kaciaf demande s'il est envisageable de proposer une formation à la comptabilité publique pour les nouveaux élus et les nouvelles élues.

Monsieur Mathiot assure que Blandine Lenoir se tient évidemment à leur disposition.

Monsieur Gimenez regrette le désengagement progressif de l'Etat et la prépondérance des financements d'origine privée, avec pour conséquence des frais d'inscription et des frais de concours très élevés. Les dotations privées incitent l'Etat à se désengager, le tout formant une spirale négative. C'est la raison pour laquelle la délégation SUD Solidaires votera contre ce budget.

Monsieur Mathiot rappelle que la contribution de l'Etat est stable voire augmente, même si cette progression ne permet pas de rattraper le retard. Pour autant, il est vrai que la contribution par élève est très insuffisante par rapport aux autres universités.

Monsieur Van Neder Mayer espère que le nouveau bâtiment pourra servir directement aux étudiantes et étudiants, sachant qu'il va représenter un engagement financier relativement important pour l'école.

Monsieur Mathiot souligne que les locaux actuels de l'école avaient été réfléchis au début des années 2010 en lien avec les représentantes et représentants des élèves de l'époque. Ces derniers avaient également été associés à l'aménagement de la bibliothèque et il en sera également de même ici, l'objectif étant d'établir le projet avant l'été prochain.

Votants : 29	**Pour : 22**	**Contre : 4**	**Abstention : 3**
Le projet de budget 2022 est approuvée à la majorité			

- **Programme d'actions financées par la CVEC**

Monsieur Desrumaux indique que le montant total des actions à financer ressort à 50 941,50 euros. Il est proposé que le montant de 4 000 euros pour le gala d'hiver ne soit finalement pas attribué, le total passe donc à 46 941,50 €. Les postes les plus importants concernent notamment des alertes autour de la santé mentale des étudiants et étudiantes avec le renfort d'une demi-journée supplémentaire de présence de la psychologue, des ateliers pause/stress et le financement d'actions de type yoga ou méditation. Une partie importante de ce budget est également liée au financement des infrastructures sportives.

Monsieur Mathiot précise que c'est le lieu d'accueil du gala qui a pris l'initiative d'indiquer qu'il n'accueillerait pas cette manifestation, de sorte que le BDE n'est pas juridiquement engagé au paiement des charges correspondantes.

Madame Guerin se demande s'il ne serait pas préférable de conserver le budget lié au gala dans l'hypothèse où ce dernier serait simplement reporté.

Votants : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**
Le programme d'actions financées par la CVEC est approuvé à l'unanimité			

- **Point CVA**

Madame Chalmin indique que la CVA du 9 décembre 2021 a prévu l'engagement de 23 898 euros sur les crédits CVA 2022. L'école verse par ailleurs 12 375 euros pour la location des infrastructures sportives sur les crédits CVA-AS et 2 500 € sur les crédits CVA-MUN. Une nouvelle association, le Chaudron, a été labellisée cette année.

Monsieur Kaciaf demande à quoi se rapporte la ligne de financement « La Moulinette ».

Madame Chalmin explique que cette association organise chaque année des événements pour les enfants du quartier Moulins.

Votants : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**
Les propositions de financements de la commission vie associative sont approuvée à l'unanimité			

V. Etudes et scolarité

- **Modifications de maquettes 2021/2022**

Madame Bazin explique qu'il s'agit là de deux petites modifications sur des intitulés de cours entre les majeures PPE et ASC liées au retrait d'un enseignant de part et d'autre Il n'y a pas de changement sur le volume horaire et sur les crédits associés.

Votants : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**
Les modifications de maquettes sont approuvées à l'unanimité			

- **Récompense meilleur mémoire**

Madame Bazin annonce que la commission a identifié cinq mémoires à qui délivrer ce prix.

Monsieur Mathiot ajoute que les cinq lauréats et lauréates se verront attribuer la somme de 30 euros pour des achats de livres auprès de la librairie Meura.

Madame Pouchain précise qu'Alice Beja a indiqué ne pas souhaiter prendre part au vote.

Votants : 28	**Pour : 28**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**
La résolution est approuvée à l'unanimité			

VI. Formation continue

• Convention de partenariat avec l'association « La Clé »

Le principe de ce projet est de financer une heure d'apprentissage aux enfants accompagnés par la Clé pour chaque heure de formation continue réalisée à la condition que le service soit bénéficiaire. La Clé est une association loi 1901 qui propose des cours individuels gratuits en lecture et écriture pour des adultes illettrés ou analphabètes, pour des personnes étrangères et pour des scolaires. Ces cours sont dispensés par des formateurs et des formatrices bénévoles encadrés et formés tout au long de la prise en charge par des professionnels permanents. L'association est ancrée depuis 1985 à Lille et a obtenu de nombreux agréments. La Clé peut se féliciter d'accompagner 570 apprenants et de compter près de 540 formateurs et formatrices bénévoles.

La convention concernerait uniquement l'accompagnement d'enfants en cycle primaire. La convention prévoit une clause permettant de flécher la subvention. Ce partenariat s'accompagnerait dans un second temps de la possibilité pour les étudiants et étudiantes et pour des membres de l'administration de se former et d'accompagner eux-mêmes un enfant pour une année. Une campagne de recrutement serait ainsi menée en interne, même si l'association pourra toujours s'appuyer sur son large réseau de bénévoles.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'accepter ce dispositif et d'approuver la subvention pour la première année pour un montant total de 2 856 euros. La signature est prévue demain dans les locaux.

Votants : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**
La proposition de convention de partenariat avec l'association la Clé est approuvée à l'unanimité			

VII. Réseau

• Règlement d'admission en 1A des Diplômes « Grade Master – Cursus général »

Monsieur Mathiot annonce que le changement le plus important a trait à la prise en compte, en plus des trois épreuves écrites, de la moyenne des contrôles continus pour les deux premières langues en terminale (coefficient 0,5) ainsi que la moyenne des épreuves de spécialité du bac (coefficient 1).

Monsieur Van Neder Mayer se demande s'il ne serait pas possible de profiter de la présidence du réseau des IEP cette année pour engager une discussion sur la baisse du montant des frais de concours.

Monsieur Mathiot confirme que le sujet a été mis à l'agenda, avec une proposition de baisser substantiellement les frais à 20 voire 10 euros pour les boursières et les boursiers. La diminution ne serait finalement que de 10 %, soit 50 euros, ce qui est effectivement de l'ordre du symbolique.

Madame Bazin avait cru comprendre que la LVB ne serait pas prise en compte en contrôle continu.

Monsieur Mathiot explique qu'il a été considéré qu'il était préférable de ne pas prendre deux fois la LVA.

Monsieur Pruvost demande s'il est prévu des méthodes de pondération pour ne pas léser les élèves issus de lycées défavorisés.

Monsieur Mathiot rappelle que l'école a été contrainte de changer son mode d'admission en 2020 et 2021, d'où la nécessité de conserver une certaine stabilité en 2022. Il est également extrêmement compliqué de pondérer les notes. Le contrôle continu favorise déjà plutôt les bons élèves des lycées moyens, les établissements en centres-villes ayant tendance à noter de façon plus sévère. La première étape sera déjà de comparer les profils des élèves recrutés avant éventuellement d'ajuster ces modalités.

Monsieur Pruvost s'enquiert de la volonté du réseau sur le sujet.

Monsieur Mathiot répond que le principe est de considérer qu'il y a déjà suffisamment de candidates et candidats vis-à-vis du nombre de places. Le risque sinon est que des élèves renoncent à postuler,

particulièrement parmi ceux et celles issus des milieux défavorisés. Le premier objectif est déjà de booster le programme de démocratisation. Il convient de souligner que l'école comptait cette année près de 30 % d'élèves boursiers ou boursières en première année mais avec ici plutôt des élèves issus de classes moyennes.

Monsieur Chabbouh rappelle que Solidaire Etudiant revendique l'exonération des frais de concours pour toutes les étudiantes et les étudiants.

Monsieur Mathiot souligne qu'il faut un accord des sept directeurs et directrices pour pouvoir obtenir des avancées sur le sujet. Il s'agit là d'un combat à mener dans la durée et la Direction se ferait fort de soutenir une motion qui serait portée par l'ensemble des élus des sept IEP.

Madame Bazin s'enquiert du nombre de candidats boursiers du secondaire qui se sont présentés au concours sur ces trois dernières années.

Monsieur Mathiot répond que le ratio est de 9 % aussi bien parmi les candidats et les élèves reçus. Il rappelle que la loi impose aux filières sélectives d'accueillir un pourcentage de boursiers et de boursières. Pour autant, comme 20 % des lycéens et lycéennes sont boursiers, il reste encore des marges de progression avec ici des phénomènes d'autocensure de la part de ces populations.

Madame Bazin pense qu'il serait aussi intéressant de mesurer la part des boursiers dans les filières qui mènent vers Science Po.

Le Président propose de passer au vote sur le règlement d'admission en première année.

Votants : 26	**Pour : 18**	**Contre : 8**	**Abstention : 0**

Le règlement d'admission* en 1A des Diplômes « Grade Master – Cursus général *est approuvé à la majorité.

Le Président propose de passer au vote sur les tarifs.

Votants : 26	**Pour : 15**	**Contre : 11**	**Abstention : 0**
Les tarifs du concours commun 2022 sont approuvés à la majorité			

Le Président propose le vote d'une motion visant à mandater le président pour faire évoluer les droits d'inscription au concours pour les années futures et notamment la gratuité pour les boursiers.

Votants : 26	**Pour : 26**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**
La motion est approuvée à l'unanimité			

VIII. Relations internationales

- **Budget et tarifs de la Summer School 2022**

Monsieur Mardellat explique que deux tarifs sont proposés, avec un tarif « normal » pour les étudiantes et étudiants issus des autres universités que celles partenaires et un tarif préférentiel pour les autres. Les tarifs varient également en fonction du nombre de spécialités choisies par les élèves. Le logement fait l'objet d'un tarif spécifique, les sorties à la commission à Bruxelles et à l'Assemblée nationale à Paris sont incluses.

Votants : 26	**Pour : 22**	**Contre : 4**	**Abstention : 0**
Les tarifs de la Summer School 2022 sont approuvés à la majorité			

- **Amendements au règlement de la CMI**

Monsieur Mardellat rappelle que la commission de mobilité internationale se réunit pour l'attribution des bourses. Cette proposition vise à tenir compte de situations nouvelles créées par la réforme des masters ainsi que des élèves qui souhaitent prendre une année de césure pour l'apprentissage d'une langue rare.

Madame Vogel trouve dommage que cette aide exclue les étudiants et étudiantes des filières internationales.

Monsieur Mardellat rappelle que les doubles diplômes ne font pas partie des élèves concernés par la CMI. L'alternance d'un pays à l'autre étant inscrite dans le diplôme, elle n'est pas considérée comme de la mobilité.

Madame Bazin ajoute que les élèves des doubles filières sont éligibles aux césures de langue au même titre que les autres. Le nouveau cadre des césures est en train d'être finalisé, sachant qu'un décret autorise désormais les stages pendant les années de césure.

Monsieur Chabbouh regrette que cet amendement entérine le fait que ces étudiantes et ces étudiants des filières internationales ne puissent pas bénéficier d'une aide en CMI.

Monsieur Mardellat rappelle qu'il existe d'autres filières que la filière internationale.

Monsieur Mathiot confirme que la CMI a été créée pour les élèves de la filière générale, sachant que l'IEP de Lille est l'une des rares écoles à abonder les bourses par cette aide supplémentaire. L'inscription à un double diplôme induit en elle-même qu'une partie du cursus ait lieu à l'étranger et il peut exister des systèmes de financement spécifiques. En outre, l'élève est déjà éligible aux aides financières de l'établissement d'accueil.

Votants : 26	**Pour : 22**	**Contre : 4**	**Abstention : 0**

Les amendements au règlement intérieur de la CMI sont approuvés à la majorité

- **Offre de cours aux internationaux en échange**
  - **Création d'un *European and International Studies Certificate* (DE en langue anglaise, 1 semestre 30 ECTS)**
  - **Nouvelle maquette du Certificat d'Etudes Politiques (DU en langue française, 2 semestres, 60 ECTS)**

Monsieur Mardellat explique que le certificat d'études politiques en français est un diplôme universitaire, dont il est proposé ici de revoir la maquette pour tenir compte des remontées des élèves. Un diplôme d'établissement en anglais sur un semestre est, par ailleurs, créé.

Madame Bazin demande s'il est envisageable de le doubler par un diplôme annuel, par exemple pour les deux élèves afghans qui vont suivre l'intégralité de leurs cours en anglais.

Monsieur Mardellat souligne qu'il s'agit là d'un cas très particulier.

Votants : 26	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstention : 4**

L'offre de cours aux internationaux en échange est approuvée à la majorité

- **Point d'information sur « les mobilités et le Covid »**

Monsieur Mardellat indique que des étudiants et des étudiantes de troisième année ont dû suivre leurs cours en ligne tout en restant dans le pays mais avec une expérience pédagogique quelque peu dénaturée. La normalisation attendue pour 2022 et 2023 n'aura peut-être pas lieu et des universités annulent à la fois l'envoi et la réception d'élèves. Un cadre a été fixé mais le principe est de pouvoir réagir de la façon la plus pragmatique possible en fonction de l'évolution de la situation. L'ensemble fera l'objet d'une communication auprès des intéressées et des intéressés.

Il y a eu 57 demandes de mobilité mixtes dont 55 ont été validées d'office, les deux autres ayant fait l'objet de demandes de précisions.

IX. Questions diverses et informations

Le Président souhaite à tous les administrateurs et administratrices de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 10 heures 55.

Le Président

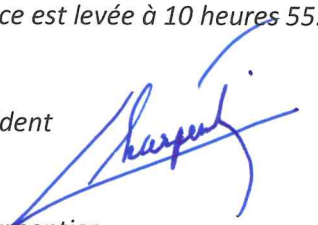

Eric Charpentier